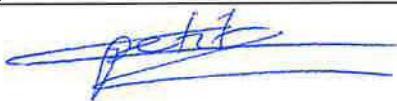




**Registre des décisions de la commission de contrôle
des listes électorales du 2 décembre 2025**

référence article R.11 du code électoral

Date de convocation : 21 novembre 2025

Membres présents	Titulaire / Suppléant	Signature
PETIT Chani	Conseillère municipale	
CHIRAT Bernard	délégué désigné par le président du tribunal judiciaire Titulaire	
REY Maurice	délégué désigné par le président du tribunal judiciaire Suppléant	
LASCOUTOUNAX Jacques	délégué de l'administration désigné par le sous-préfet Titulaire	
BERTHAUD Raymond	délégué de l'administration désigné par le sous-préfet Suppléant	

Quorum atteint (3 membres minima).

Agents administratifs : Caroline FAYE (DGS) et Nathalie BOTELLA (responsable administrative et financière).

Les membres de la Commission ont examiné la régularité des listes électorales. Ils ont étudié les mouvements intervenus sur les deux bureaux de vote entre le 21 mai 2024 et le 1^{er} décembre 2025 relatifs :

- aux inscriptions d'office (jeunes issus du recensement) ;
- aux inscriptions demandées par les nouveaux arrivants ;
- aux radiations d'office (décès, inscription dans une autre commune, perte d'attachement communale).

Des enveloppes sont revenues avec la mention NPAI « n'habite pas à l'adresse indiquée ». Un courrier sera envoyé en recommandé à ces habitants pour leur demander de fournir la preuve de leur rattachement à la commune dans un délai de 15 jours. Dans le cas contraire, il sera procédé à leur radiation.

Les différents mouvements sont listés dans les annexes.